

sincérité, il ne faut pas rire. Je suis sûr que si vous allez dans ces communes, vous avez, à l'intérieur des propriétés privées, des panneaux, des affiches et tout le tralala.

Ce qui m'inquiète, c'est que c'est relativement marginal, mais si on n'y prend pas garde, ce genre de comportement pourrait s'étendre. Sincèrement, si vous êtes fort dans une commune, vous n'avez pas besoin des panneaux d'affichage. C'est retirer le droit d'expression démocratique, quel que soit le parti. D'ailleurs, tous nos partis sont touchés : Namur, des communes MR, des communes socialistes, et cætera. Je trouve que cela n'entre pas dans ma conception de l'expression démocratique.

Sans doute après les élections, lors de l'évaluation de leur organisation, y aura-t-il matière à ce que ce parlement se penche, à mon sens, sur le sujet ?

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces compléments d'informations.

Comme vous le disiez, faisant référence à l'arrêt du Conseil d'État, cela suspend parce que c'est contraire à une décision préalable du Conseil communal d'Anvers. Bien sûr, mais il y a quand même la notion de préjudice grave irréparable. C'est cela qui fait écho.

Et après 2012, qu'attend-on ? On attend six ans ? Et après, c'est fait.

Qui plus est, parfois, lorsque la commune organise son affichage... Je viens encore de voir, cette matinée, des tas de photos de mes collègues qui me disaient que ce n'était pas respecté non plus, mais il y a des procédures et je suis tout à fait d'accord avec vous. Il faudra évaluer le préjudice que cela porte à la démocratie et notamment dans le cadre d'une intégration dans le règlement communal, de la façon dont cela peut être voté.

On sait le rapport de forces qui peut exister dans les conseils communaux et le fait que, systématiquement, celui-ci porte, avec des conséquences, en plus sur le futur, cela ne sert pas notre démocratie.

Par contre, j'ai bien noté que vous vous engagez à nous donner une évaluation après les élections et il faudra que ce parlement et ce gouvernement y réfléchissent. On doit y réfléchir parce qu'il y a des inégalités sur le terrain et je vous remercie de vous y engager.

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. FURLAN MINISTRE
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,
SUR
« LE TAUX D'INSCRIPTION DES
RESSORTISSANTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE
AU SCRUTIN D'OCTOBRE 2012 »

M. le Président. - L'ordre jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Furlan Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le taux d'inscription des ressortissants d'origine étrangère au scrutin d'octobre 2012 ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai presque envie de vous lire la question, Monsieur le Ministre, en commençant par Madame la Ministre. Excusez-moi, mais cela fait deux fois que j'essaie désespérément d'interroger Mme Tillieux, Ministre de l'Égalité des Chances. J'aimerais bien avoir une discussion avec elle sur ce point de vue.

Je me permets de le faire ici pour que ce soit inscrit au procès-verbal. Hier, M. de Lamotte s'est insurgé d'avoir une question qui était redirigée vers la commission de M. Di Antonio, et donc, on ne peut pas interroger Mme la ministre de l'Égalité des Chances sur le taux d'inscription des étrangers au scrutin, qui est par ailleurs un droit.

Cela m'énerve. D'accord, vous organisez les élections, j'ai bien compris la mécanique.

(Rumeurs)

Je l'ai déjà relayé à qui de droit et donc, je me permets de faire une remarque. Mes collègues ne s'en privent pas et moi, cela fait la deuxième fois. Je le dis et je le répète, c'est important, j'aimerais bien avoir un point de vue par rapport à l'égalité des chances en tant que telle, et donc, c'est un peu différent du Ministre des Pouvoirs locaux, même si...

M. le Président. - Ne pensez-vous pas qu'en matière d'égalité des chances, il y a matière à faire quelque chose ?

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Président, je vous prie de croire que c'est fait encore plus basiquement que cela. Cela semble être une évidence dans la rédaction.

(Rumeurs)

Donc, je vous interrogeais, en mai dernier, sur la participation des ressortissants d'origine étrangère au scrutin communal d'octobre prochain. Quand je vous ai interrogé cette fois-là, vous me disiez qu'il n'y avait pas

de problème, et M. le Président me disait : « Vous verrez, en date du 31 juillet, on aura un nombre d'inscrits qui dépassera peut-être celui de 2006 ». Je l'appelais de tous mes vœux et je m'en réjouissais. Je rentre chez moi complètement rassurée par les propos de M. le Ministre. Je vois sortir les statistiques et on me dit que c'est encore moins bien qu'en 2006.

Par rapport à ce point, je ne me suis pas donné la peine de vous donner les chiffres publiés par le journal *Le Soir*, mais j'imagine que vous allez me les donner. D'après moi, les taux d'inscription sont plus faibles qu'en 2006. Encore une fois, c'est un droit qui est octroyé, la région est maître dans l'organisation de ces élections. Je suis sensible à ce bilan qui, de mon point de vue, est mauvais. Il faut que cela progresse. Je suis sûre que vous me rejoignez sur la nécessité d'avoir une société inclusive et que vous me rejoignez aussi sur le fait que cela y participe. C'étaient vos propres propos en mai dernier.

Le bilan est moins bon, donc, il faut quand même en tirer les conséquences. Je voulais venir devant vous, non seulement pour les chiffres, mais pour savoir quelle méthode d'évaluation on allait mettre en place par rapport à cela. C'est du long terme aussi. Il est évident que cela a un impact sur la législation prochaine.

Cette fameuse étude du CEDEM que je relayais encore la fois passée, est une étude qui, à ma connaissance, a été commandée par le Gouvernement wallon, certainement pas par vous, mais par le Gouvernement wallon en général. Je pense que le pouvoir public se doit d'avoir une certaine continuité. Quand je suis venue, en mai dernier, vous dire qu'elles n'étaient pas prises en considération parce que dans l'organisation du scrutin, à l'heure actuelle, il y a toute une série de recommandations qui ne sont pas mises en œuvre. Maintenant, le journal *Le Soir* lui-même dit : « Les raisons évoquées sont : lourdeur de la procédure, manque d'information auprès des communautés, blocage d'une certaine administration ». Le CEDEM les mettait encore une fois en évidence par une étude commandée par le Gouvernement wallon lui-même et après, on me dit qu'il n'y a pas de problème. On commande des études, on les fait, cela coûte cher, tout le monde le sait. À tout le moins, qu'on les suive ou qu'on se justifie si l'on s'en écarte.

Si vous pouviez relayer mes questions à la Ministre de l'Égalité des Chances, cela me ferait plaisir.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame la Députée, je vais vous répondre avec les moyens dont je dispose. D'abord en comparant les taux 2006 et 2012 et ensuite, en positionnant la Région wallonne sur l'échiquier international et national au sujet du vote des personnes d'origine étrangère. C'est

important de le savoir, il y a sans doute une autre comparaison à faire, c'est le taux de participation dans un système de vote obligatoire comme le nôtre. Quel serait ce taux, non pas sur les personnes d'origine étrangère, mais sur les Wallons et les Wallonnes, ou sur les Belges eux-mêmes s'il n'y avait pas l'obligation de vote ?.

Je ne suis pas persuadé...

Mme Cremasco (Ecolo). - Je ne mettais pas en cause l'obligation du droit de vote.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - C'est pour cela que c'est intéressant à faire.

Le taux de participation au niveau national, des personnes étrangères admissibles au vote, était de 20 % en moyenne nationale. Plus particulièrement en Wallonie, en 2006, le taux d'électeurs ressortissants de l'Union européenne était de 28,5 %, et pour les électeurs hors UE, le taux était de 21,3 %. Donc, on est largement au-dessus de la moyenne nationale en Wallonie.

En 2012, la moyenne nationale est de 18,48 % pour les électeurs de l'UE et de 14,2 % pour les électeurs hors UE ; elle a donc diminué. S'agissant de la Région wallonne, nous sommes à 27,4 % pour les électeurs de l'UE et 19,3 % pour les électeurs hors UE.

Les chiffres de la Wallonie sont stables par rapport à 2006, et si on compare aux autres régions, les chiffres wallons – je ne dis pas que c'est parfait, qu'il n'y a pas encore du travail à faire, vous avez raison, je tiens à le dire – sont quand même le double de la Flandre et de Bruxelles, ce qui n'est quand même pas si mal que cela. Le même constat peut d'ailleurs être fait si on compare les chiffres des grandes villes. C'est chaque fois la Wallonie qui occupe la première place quant au taux de participation des électeurs étrangers, qu'ils soient de l'UE ou non.

Par ailleurs, je tiens aussi à préciser encore tout ce qu'on a fait pour sensibiliser à cette possibilité de vote, pour s'intéresser finalement au fonctionnement démocratique communal comme élément d'intégration. Je partage effectivement votre avis sur la question.

Une campagne de sensibilisation, au travers du passeport de l'électeur a été menée, notamment avec plusieurs objectifs qui étaient : d'expliquer aux ressortissants belges et non belges le mode de scrutin applicable en Belgique ; de conscientiser les ressortissants à l'importance de l'acte citoyen que constitue le vote ; d'expliquer la procédure d'inscription et son délai, au plus tard le 31 juillet, vous l'avez remarqué. Tout ce passeport a été réalisé, non pas par notre administration, mais en collaboration avec le DISCRI, le Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration.

Par ailleurs, un courrier explicatif de la procédure d'inscription a été envoyé de manière individualisée, on ne peut pas faire mieux - chacun a reçu un courrier à « sa » maison - à chaque ressortissant européen et non européen, c'est quand même pas mal, et qui expliquait la procédure de vote avec le formulaire d'inscription. À part le porter moi-même, je ne peux rien faire d'autre !

Autre démarche, c'est qu'une partie du site « elections2012.wallonie.be » est dédié finalement aux citoyens étrangers et je veille à ce que l'information soit la plus accessible possible. S'agissant des recommandations du CEDEM, je voudrais quand même expliquer que certaines d'entre elles ont été suivies d'effets immédiats, notamment en renforçant l'implication des associations de première ligne pour développer une démarche collective et concertée.

Je peux préciser, également, que des collaborations entre les CRI, les centres régionaux d'intégration, et les communes se sont améliorées, car ce sont les centres eux-mêmes qui ont pris contact avec chaque commune pour mettre à disposition le matériel de sensibilisation.

En tout état de cause, la matière était une compétence fédérale. À l'issue du scrutin, il serait opportun que l'ensemble des intervenants concernés procèdent à une évaluation des outils mis en œuvre et dressent, le cas échéant, certains constats pour l'avenir, y compris à l'intérieur de la Région wallonne.

Je constate une chose, c'est qu'il y a encore beaucoup de boulot. Ne nous mettons pas la tête dans le sable, ne faisons pas l'autruche. Mais, en Wallonie, les chiffres sont doublés par rapport aux autres régions du pays. Le matériel de sensibilisation a été largement exploité, cette fois-ci, notamment avec ce courrier individualisé à chacune des personnes, à chacun des ressortissants européens ou non européens.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je suis d'accord avec vous par rapport au passeport de l'électeur. On avait eu l'occasion d'en discuter en commission, par rapport à l'envoi d'un courrier personnalisé qui était une recommandation, si j'ai bon souvenir, du CEDEM en tant que tel et c'est clair que c'est un des moyens d'action. Il y en avait des tas d'autres pour toucher la population. J'ai vu, moi-même, des ressortissants d'origine étrangère qui reçoivent un courrier et pour eux, ce n'est pas toujours évident. D'ailleurs, il n'est pas systématiquement lu. Vous allez me dire qu'il y a d'autres moyens et une panoplie d'outils qu'on pourrait exploiter au mieux. Quand vous dressez le bilan et que vous dites : « Regardez ces outils, finalement, on a fait quelque chose ». Oui, mais j'ai envie de dire, il faut faire mieux. Quand vous dites : « C'est bien, on est à égalité, on stagne », il faut progresser. Je pense vraiment que c'est important et qu'on se ressaisisse.

Par contre, je partage à 200 % votre cocorico wallon. Bien sûr, on est nettement meilleur ! Il faudrait que les autres s'inspirent de notre modèle inclusif. Je pense que cela se voit à toutes les échelles de la démocratie et c'est peut-être un petit maillon de la chaîne, mais cela montre bien que notre système démocratique, quelque part, est plus inclusif. On doit le maintenir, le faire progresser et en être fier.

QUESTION ORALE

DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR

« LE MUSÉE MARLIER DE MOUSCRON »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le Musée Marlier de Mouscron ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, merci, après Ath, Mouscron, on aura fait la Wallonie picarde, je n'ai eu qu'à épargner Tournai aujourd'hui. C'est un dossier qui dépasse l'entité mouscronnoise, même la Wallonie picarde. Attendez ! « Martine », vous n'en n'avez pas rêvé, vous de Martine ? « Martine à la campagne », « Martine à la mer », « Martine et ses poupées ». Vous n'avez pas vu tout ça ? Non ? Jamais lu ? Vous avez été adulte directement.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Désolé, je lisais « Astérix », et cætera

(Rumeurs)

M. Crucke (MR). - En tout cas, vous participez à la pérennité de « Martine » puisque vous avez financé ce qui était le dada d'un échevin de la Culture à Mouscron qui avait annoncé tambour battant la création du Musée Marlier, Marcel Marlier étant le papa de « Martine ». Ce musée devait voir le jour au Château des Comtes de Mouscron.

Tout semblait s'écouler dans le plus beau des jours et on aurait fait « Martine à Mouscron », c'était parfait. Jusqu'au jour où un conseiller communal libéral, pour ne pas le citer, un peu plus attentif que les autres se dit : « Mais il y a peut-être un petit problème dans ce dossier. C'est très bien de faire le musée de « Martine », mais Marcel Marlier ne dispose pas des droits à l'image sur « Martine ». Les droits à l'image, c'est fondamental. Tout le monde sait, aujourd'hui, que l'on doit faire très attention quand on utilise l'image de quelqu'un. Donc ce conseiller, par ses recherches, dit : « Non, ce n'est pas la famille Marlier qui dispose de ces droits, c'est la Maison d'Éditions Casterman ».